

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 11 (1931)

Rubrik: Avis et communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tél.: C. 44-26, 88-10, 88-11. Adr. télégr.: Gérico
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
 Maritimes et Terrestres
 TRANSIT PORTEFAITAGE
Joseph GEHRIG & C^{ie}
 Société à responsabilité limitée au capital de Frs 450.000
 Successeurs de la Maison
A. Natural, Le Coultre & C^{ie} (France) S. A.
 30, rue de la **MARSEILLE**
REPUBLIQUE
 Agents à **PARIS, LYON, STRASBOURG, ALGER,**
ANVERS, BRUXELLES, LONDRES, NEW-YORK,
GENÈVE, BALE.
 Correspondants aux Frontières
 et Principales Villes de l'Étranger
 PRIX A FORFAIT RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Voyages et Séjours **EN SUISSE**

Pour tous renseignements, s'adresser à

**L'AGENCE
 DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX**
37, Boulevard des Capucines
PARIS (2^e)

Téléphone : Central 63-30

L'Agence des Chemins de Fer Fédéraux délivre tous les billets à destination de Suisse, les billets internationaux, les billets circulaires suisses, les abonnements généraux suisses et les billets internes suisses à plein tarif aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.

Elle délivre gratuitement le **Guide des Hôtels suisses**, la Carte du Touriste et de nombreuses brochures illustrées.

Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux

LONDRES : 11 b, Regent Street, Waterloo Place.

VIENNE : 18, Schwarzenbergplatz.

BERLIN : 57-58, Unter den Linden.

NEW-YORK : 475, Fifth Avenue.

LE CAIRE : Shepherd's Hotel.

ÉCOLE NOUVELLE

La Châtaigneraie

COPPET près **GENÈVE**

Garçons de 8 à 19 ans. Instruction complète

Sections Commerciale, Technique et Classique

Laboratoires — Travaux manuels — Sports

Magnifique situation en pleine campagne

E. SCHWARTZ-BUYS, directeur

AVIS ET COMMUNICATIONS

A Marseille

Le président de la Section de Marseille de la Chambre de Commerce suisse en France, M. Georges Angst, ayant été nommé Consul de Suisse à Marseille, c'est M. Henri Sigg qui a été nommé président de la Section de Marseille de la Chambre de Commerce suisse en France.

Au moment de désigner un nouveau consul à Marseille, le Conseil fédéral a été particulièrement bien inspiré en portant son choix sur une personnalité de la valeur de M. G. Angst qui, dans toute la région du Midi de la France — et bien au delà — jouit de la plus haute estime des milieux français comme des milieux suisses.

Nous devrions déplorer qu'il ait du quitter la présidence de notre Section de Marseille, s'il n'y avait été remplacé par M. Henri Sigg, jusque-là vice-président et qui a constamment voué à notre organisation un intérêt dont elle a grandement bénéficié.

Nous sommes par ailleurs assurés de trouver auprès de M. le Consul Angst, les bons conseils, l'appui et les encouragements précieux qu'il n'a cessé de prodiguer à notre institution depuis sa fondation.

C'est donc de tout cœur que nous adressons, au nouveau Consul de Suisse à Marseille en même temps qu'au nouveau Président de la Section de Marseille de notre institution, nos félicitations et nos vœux.

*Chambre de Commerce suisse
 en France.*

Rapport annuel de la Chambre de Commerce suisse en France.

Nos lecteurs trouveront, broché au centre du présent numéro de la Revue, le rapport du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce suisse en France, à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 1931.

Nous leur en recommandons la lecture et leur signalons que ce rapport peut être facilement détaché du corps même de la Revue, de manière à être classé à part.

Mise en garde

Un certain Emile Mussgens, soi-disant docteur et rédacteur à Zurich et Prague, s'est présenté en France chez des commerçants d'origine suisse, en se recommandant de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Le Secrétariat de la Chambre de Commerce Suisse en France s'est, au contraire, formellement refusé à recommander ce personnage à qui que ce soit!

*

SOCIÉTÉ ANONYME
M. NAEF & C^{ie}
 FABRIQUE DE PRODUITS
 DE CHIMIE ORGANIQUE
GENÈVE
PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES
Représentant à Paris
M. CHEVRON, 11, rue Vézelay (8^e)
 TÉLÉPHONE : Laborde 15-28

A. Iselin & Co
 Membres du
 New-York Stock Exchange
 40, Wall Street, NEW-YORK

Représentant pour l'Europe

B. DE CHARNACÉ
 44, Av. des Champs-Élysées, PARIS

Adresse Télégr. : Berselin, Paris

MODELAGE POUR LA
FONDERIE
MANTELET
succ.^r de SUTTER
 TOUS TRAVAUX SUR BOIS
 146, Rue de Lourmel - PARIS XV^e
 TÉLÉPHONE VAUG. 42-63 **MENUISERIE**

Le Salon de l'Automobile à Genève

La crise n'a, fort heureusement, aucune influence fâcheuse sur l'organisation du prochain Salon de l'Automobile, qui se tiendra à Genève du 11 au 20 mars 1932. Il semble, au contraire, qu'une saine émulation se soit emparée des participants habituels et tout indique, dès maintenant, que la manifestation de 1932 n'aura rien à envier à celles des précédentes années.

Contrairement à ce que quelques journaux ont annoncé, le groupe des motocyclettes aura son importance habituelle; de nombreux constructeurs — suisses et étrangers — ont déjà fait parvenir leur adhésion au Comité du Salon.

Transports des colis express

Pour permettre l'acheminement rapide de certains envois urgents, tous les grands réseaux français ont mis en vigueur, en octobre, un nouveau tarif G.V. n° 10/110, « colis express », permettant l'expédition des colis dans des conditions de vitesse analogues à celles qui seraient obtenues si ces colis suivaient au titre de bagages un voyageur effectuant le même trajet.

Voilà une innovation pratique qui sera certainement très appréciée.

Les colis express peuvent être expédiés d'une gare quelconque des réseaux d'Alsace et de Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans et de P.-L.-M., ouverte au service des bagages, à une gare quelconque des mêmes réseaux ouverte à ce service.

Ils sont, en principe, acceptés à l'expédition et livrés au public aux mêmes emplacements que les bagages : toutefois, dans certaines gares, des guichets et emplacement spéciaux pourront être réservés aux « colis express ». Dans tous les cas les endroits où s'effectuent les opérations relatives aux colis express sont désignés au public au moyen d'écriteaux.

Les colis express doivent être remis à l'expédition 30 minutes au moins avant l'heure de départ du train qui doit les emporter.

Sauf instructions contraires de l'expéditeur, les colis expédiés à destination d'une localité desservie par un service de factage sont livrés à domicile dans les dix heures qui suivront l'heure réglementaire d'arrivée du train qui aura amené les colis à destination (période de 20 heures à 6 heures non comprise).

Dans certaines localités importantes (préfectures, villes d'eaux, centres industriels, etc.), l'expéditeur peut demander la livraison par exprès. Cette livraison est effectuée dans un délai de 2 heures, après l'arrivée des colis en gare (période de nuit de 20 heures à 6 heures non comprise).

Avis aux travailleurs étrangers

Les étrangers qui ont des démarches à faire à Paris, en vue de l'obtention du permis de travail, sont informés que les services de la main-d'œuvre (dépendant du Ministère du Travail), qui étaient jusqu'ici installés 2, avenue Rapp, sont transférés 391, rue de Vaugirard.

Ces services comprennent :

- 1° L'office régional de placement;
- 2° L'office régional de la main-d'œuvre de Paris;
- 3° L'office central de la main-d'œuvre étrangère et ses services annexes, y compris les services de placement agricole et le service de placement dans les administrations.